



Je desire recupere mon dossier a l'auto ecole mais celle ci refus

Par **vaniya974**, le **27/01/2009** à **19:51**

BJR, je suis inscrite dans une auto ecole depuis 2005 APRES L'OBTENTION DU CODE DE LA ROUTE ET APRES AVOIR PAYE 20 HEURES DE CONDUITE SUPPLEMENTAIRES AINSI QUE LA TOTALITE DE MON FORFAIT J'AI DEMANDE LA RESTITUTION DE MON DOSSIER AFIN DE CHANGER D'AUTO ECOLE MAIS CELLE CI ME RECLAME LA SOMME DE 170 EURO BIEN QU'IL SOIT ECRIS SUR LE CONTRAT QUE TOUTE RESILIATION DU CONTRAT PAR L'ELEVE ENTRAINERA UN PAIEMENT COMPLEMENTAIRE DE 60 EURO QUE JE SUI PRETE A HONORE COMMENT DOIS JE FAIRE POUR QUE CELLE CI ME RESTITUE MON DOSSIER

Par **gloran**, le **03/02/2009** à **02:09**

On la refait mais en minuscules, merci, sur les forums les majuscules sont considérées comme quelqu'un qui hurle. Etes-vous quelqu'un qui hurle et si oui, pourquoi ?

Le dossier 02 vous appartient. L'auto-école est obligée de le restituer, et est obligée de se conformer aux termes du contrat.

Relisez ce contrat dans les détails, n'avez vous pas oublié de compter des heures de conduites réalisées mais non encore payées ?

En cas de refus, précisez que vous en toucherez un mot à la préfecture et aux autorités de

tutelle. La menace de perdre l'agrément devrait suffire.

Cordialement